

Nouveautés apportées en 2014 au scrutin municipal

L'introduction d'un vote direct pour désigner les membres de l'assemblée délibérative de la communauté d'agglomération VGP conduit à un bulletin de vote nouveau dont il convient de bien comprendre les règles d'établissement.

Vous trouverez ci joint l' extrait d'un document officiel édité en début d'année par le préfecture des Yvelines qui précise les règles probablement peu connues à ce jour mais dont tout électeur trouvera trace sur les bulletins de vote le jour de l'élection.

L'effet de ces nouvelle dispositions va introduire un peu de démocratie dans les assemblées communautaires sans pourtant aller bien loin du fait des règles du scrutin majoritaire qui lamine les listes d'opposition.

Pour Versailles qui aura 19 conseillers; on peut estimer qu'il y aura 4 élus issus des listes d'opposition.

Pour le Chesnay qui aura 6 conseillers on peut estimer qu'il y aura au plus 1 élu d'opposition.

Pour La Celle St Cloud qui aura 4 conseillers il se peut qu'il y ait un élu issu des listes d'opposition.
